

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

Deux nouvelles pièces viennent de s'ajouter au dossier déjà volumineux de la politique épistolaire qui succède, pendant les vacances de l'Assemblée, à la politique parlementaire ; et peu à peu se dessine et se circonscrit à nos yeux le champ-clos des luttes de la prochaine campagne.

Elle promet d'être intéressante, si on en juge par ces manifestations parfois équivoques ou contradictoires, mais qui attestent une recrudescence d'activité dans les partis, une certaine lassitude ou inquiétude du provisoire, et enfin assurent au pacte de Bordeaux le trophée d'un nombre raisonnable de lances rompues en sa faveur ou contre lui.

Ce pacte de Bordeaux, réservé par la constitution Rivet qui gouverne tous les Français excepté M. Thiers, est à la fois, ce matin, attaqué comme inutile, critiqué comme dangereux par M. Laboulaye, qui n'y voit qu'une convention presque immorale de quiétisme politique, et prie, et au besoin requiert la majorité de constituer sans délai quelque chose, surtout la République.

A ce mot de République, M. le baron de Carayon-Latour s'indigne et proteste contre toute tentative de violer ou d'é luder la trêve des partis. Il reproche à M. Thiers de favoriser ces infractions au contrat et déclare que la fusion n'est pas si impossible qu'il semble, ni les partis monarchiques si en désarroi qu'ils le paraissent.

M. de Carayon-Latour le croit, l'affirme, mais ne le prouve pas. Or, la fusion serait un fait d'une portée trop considérable pour ne pas lui demander de l'affirmer autrement que par des déclarations respectables, mais platoniques. La fusion ne peut résulter que d'une déclaration collective des princes et d'une visite d'hommage au chef de la maison de Bourbon. Tant que le comte de Paris n'aura pas pris, d'accord avec ses oncles, l'initiative de cette démarche et plié le genou

devant le successeur d'Henri IV dont il doit être l'héritier, la fusion ne sera qu'un nuage cher aux rêveries des chimériques du parti, mais indifférent aux politiques. Or, nous ne saurions voir dans la lettre de M. de Carayon-Latour autre chose qu'un désir, qu'un symptôme de rapprochement entre les deux branches, mais nous ne voyons pas le faisceau.

Quoiqu'il en soit, cette lettre est destinée à produire dans toute l'Assemblée et dans toute la France un grand effet. On reconnaît, d'ailleurs, dans chacune des lignes de cette lettre, l'homme de bien, sûr de lui-même, aimant avant tout son pays, anxieux de lui rendre de nouveaux services, en ramenant à la saine appréciation d'une situation périlleuse ceux à qui la mobilité du caractère ou l'amour du pouvoir ont fait oublier leurs promesses et leurs plus formels engagements.

La lettre de M. Thiers au général Chanzy, dit M. Auguste Roussel dans l'*Univers*, devait ruiner les dernières illusions de ceux qui s'obstinaient à croire que le pacte de Bordeaux serait sauvegardé. Ces illusions, M. de Carayon-Latour ne les a jamais partagées. Mais il a cru bon de dire nettement à M. Thiers son avis sur cette lettre. On lira plus loin la protestation du brave et loyal député, et l'on peut être sûr que M. Thiers n'y trouvera rien à répondre. Que pourrait-il dire lorsque M. de Carayon-Latour le met en face des engagements d'honneur qu'il a pris et qu'il n'a pas tenus ?

La lettre de M. de Carayon-Latour est importante par un autre côté. C'est la première fois, en effet, que les princes d'Orléans nous sont signalés comme étant prêts à reconnaître le comte de Chambord pour roi. Or, ici les témoins ne sont pas suspects. C'est devant M. de Carayon-Latour, M. le duc de Bisaccia et M. Lucien Brun que, pour sa part, le duc d'Aumale a fait cette solennelle déclaration. La chose est importante et méritait de n'être pas enterrée. Nous espérons que le *Journal de Paris* lui donnera la publicité officielle dont il dispose pour tout ce qui concerne les princes d'Orléans. Et nous verrons

si, à la Chambre, les orléanistes sauront s'en inspirer.

LETTRE A M. THIERS

PAR M. JOSEPH DE CARAYON-LATOURE,
Député de la Gironde.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions qui me sont inspirées par la lettre du général Chanzy et par votre réponse.

Le général, pour lequel je professe la plus sincère estime, me semble avoir oublié, dans sa lettre, la loi que nous avons votée ensemble sur les pouvoirs des conseils généraux : mais je ne veux pas lui faire un reproche, et, m'adressant plus haut, je viens, Monsieur le Président, vous porter respectueusement mes plaintes.

Je n'abuserai pas, je l'espère, de l'indulgent intérêt dont vous m'avez donné, en différentes circonstances, de précieux témoignages, et, dans tous les cas, je vous le promets, je n'outrépasserai pas mes droits de député.

Vous avez pris à Bordeaux, devant nous et devant le pays, des engagements formels et scellés sur votre honneur, et vos paroles, que j'ai relues souvent, sont gravées dans ma mémoire. Vous devez, en y restant fidèle, réserver l'avenir et maintenir dans un équilibre parfait cette forme de gouvernement que l'Assemblée souveraine a déclarée provisoire. Je demande à votre loyauté si, par votre réponse au général Chanzy et par les paroles que, tout au moins, vous autorisez chez quelques-uns de vos ministres, vous ne déchirez pas le contrat auquel vous avez donné vous-même le nom de « pacte de Bordeaux. »

L'expression de « République conservatrice » employée si souvent en haut lieu aujourd'hui, me paraît peu flatteuse pour cette forme de gouvernement, car elle est un aveu sincère des nuances diverses et plus ou moins rassurantes sous lesquelles on peut essayer de la faire vivre.

Cette expression dans votre bouche, Monsieur le Président, a tout lieu de me surprendre.

Vous nous avez, en effet, déclaré un jour à la tribune, qu'après avoir fixé votre opinion sur une question mûrement étudiée, vous n'en changiez jamais. Votre jugement de 1834 sur l'application dans notre pays d'un gouvernement républicain ne doit donc pas avoir varié, nous sommes autorisés à le croire.

Vous, le grand historien de nos révolutions, vous affirmiez alors publiquement que la France avait fait l'expérience complète et décisive de la république sanglante et de la république modérée. Vous disiez à vos concitoyens que l'une conduisait à la ruine et l'autre à l'imbécillité.

Depuis cette époque, la République de 1848, celle du 4 septembre et celle de la Commune, vous le reconnaissez avec moi, ont confirmé largement le jugement si vrai et si sensé que vous prononciez autrefois.

Je veux bien croire que, sous votre gouvernement, la République, telle que vous semblez la comprendre, puisse vivre quelque temps et nous donner une sécurité apparente, mais toutefois vous êtes obligé, pour la maintenir, de recourir à des moyens que vous n'auriez peut-être pas voulu vous-même accorder aux régimes divers qui vous ont précédé.

L'ordre matériel est certainement assuré partout, grâce à notre brave armée, qui reste ce qu'elle a toujours été, l'armée de la Loi, et vous avez la sage précaution de mettre à sa tête des hommes dont les noms seuls inspirent la terreur aux fauteurs de désordre. Mais l'ordre matériel, basé ainsi uniquement sur la force, ne nous paraît offrir rien de tranquillisant pour l'avenir, et il nous semblerait, au contraire, indispensable de songer à faire de cet ordre matériel la conséquence naturelle du rétablissement de l'ordre moral.

Je vous le demande, Monsieur le Président, sommes-nous sur cette voie ?

Nous ne pouvons pas prévoir les desseins de Dieu. Mais répondrez-vous sans inquié-

62

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIII.

COMBAT DE VONCHOK.

(Suite.)

— Et le résultat ? fit César.
— Superbe, mon cher, deux fusils au choix, avec tout le reste du fourniment, de deux grenadiers, qui ne furent pas assez prompts à la parade, plus soixante-dix cartouches. Tiens, voici le fusil, il porte encore son numéro ; mais je t'affirme que son propriétaire ne viendra pas le réclamer.
— C'est une manière économique de se procurer des armes.

— Economique, oui, mais pas très-saine. Pour la première fois, j'en ai été quitte pour une estafilade à la poitrine et une autre au bras gauche ; c'est peu, mais une autre fois... Oh ! qu'est-ce donc que ce brave homme en cheveux blancs, avec sa peau de mouton et sa longue faux ? On dirait le Temps, comme on le représente dans les almanachs.

— C'est Magnus, un vétéran de la grande armée, cocher de mon oncle Kirposky et qui....

— Ah ! mais au fait, tu dois être marié avec une demoiselle Faméa, Daméa ; enfin, tu sais bien, tu m'en avais parlé à Paris.

— Non, je ne suis marié avec personne, reprit vivement César, en jetant autour de lui un regard rapide, et il changea de conversation.

— A dix pas de lui, Chusco, Langievitch et Sokol causaient avec animation.

— Cependant, reprit Horace, je n'ai pas rêvé, c'était bien une grande blonde, une demoiselle Kirposka....

— Chut, fit le lieutenant de Faucheurs,

voici son mari.

— Ah ! tu es arrivé trop tard, mon bon ; mais dis-moi donc....

Une sonnerie de trompettes l'interrompit au grand contentement de César, qui avait ses raisons pour ne pas désirer la continuation de cet interrogatoire.

— Voici qu'on m'appelle, mon bon ; je suis de corvée. Adieu et au revoir, dit Horace, en jetant son fusil sur son épaule ; le service avant tout et Boze cos Polske !

Presque au même moment, le porte-drapeau des Faucheurs passa, à cheval, avec l'aide-de-camp du général. Les deux jeunes filles causaient comme de vieilles connaissances ; avec leurs costumes polonais, leurs samarkas de velours et leurs bonnets écarlates, bordés de fourrure blanche, elles ressemblaient à deux sœurs.

Un grand lévrier bondissait avec joie autour de sa jeune maîtresse.

— Nip ! s'écria César.

— Il avait été fait prisonnier par les Cosaques de Svinin, répondit Marpha, dont les yeux pétillaient de joie ; ils l'avaient atta-

ché par le cou, le pauvre animal ; il a rompu la corde et il m'a retrouvée, pauvre Nip. C'est un bon présage, César, n'est-il pas vrai ?

— Excellent, ma cousine, reprit César, qui se souvenait du lièvre si malencontreusement rencontré.

— Et qui prouve qu'il ne faut pas désespérer de voir revenir les absents, ajouta-t-elle, en faisant allusion à Narbut.

— Surtout quand ils sont....

— Adieu, mon cousin, je vais visiter le camp, avec ma bonne sœur, interrompit Marpha, en faisant un geste de la main.

— Il me semble que nous n'avons pas envie que la bonne sœur connaisse nos petits secrets, pensa César, et il alla se rasseoir auprès du feu, à côté du vieux Magnus.

Le vétéran, redevenu volontaire, profitait de l'occasion pour raconter aux recrues, qu'il appelait la jeune garde, ses premières aventures dans la campagne de 1812.

La grande armée n'avait pas encore franchi la frontière que César, plus fatigué de la

tude à la question suivante que l'on peut adresser franchement à un homme de votre caractère et qui nous a donné des preuves irrécusables d'un ardent patriotisme? Dites-nous dans quelle situation serait la « République conservatrice » et la France avec elle, si, pour un motif ou pour un autre, vous quittiez subitement le pouvoir?

Où trouverions-nous la fondation de l'œuvre que vous avez, avec nous, la grande mission d'établir?

Nos concitoyens nous ont donné le mandat de cicatriser les plaies de notre malheureux pays, et le meilleur remède que nous puissions lui donner, n'est-il pas de lui préparer un lendemain?

La France est-elle donc tombée si bas que nous devions nous trouver satisfaits de la voir vivre au jour le jour, et ne pouvons-nous plus conserver l'espérance de lui rendre la place que la Providence lui avait assignée dans le monde?

Les vingt-six départements qui vous ont confié le mandat de député ont tous inscrit votre nom sur leurs listes électorales à côté de noms qui n'apportaient pas avec eux un bagage républicain. Il ne pouvait pas, du reste, en être autrement, et quand nous vous avons donné à Bordeaux une si large part dans la direction de nos destinées, la France avait le droit de compter que vous ne conduiriez pas vers la République sa barque désemparée et brisée par les orages. Elle avait foi dans vos paroles, lorsque vous nous disiez: « Quand je pourrai vous rendre, un peu ranimé, ce pays que vous me confiez, sanglant, couvert de blessures, vivant à peine, vous déciderez alors en pleine liberté sous quelle forme de gouvernement la France devra vivre. »

Vous m'avez fait l'honneur de me dire aussi plusieurs fois à moi-même: « Si vous pouvez vous entendre pour établir la monarchie, vous ne me trouverez pas sur votre route pour vous en empêcher. »

Ce sont ces paroles si loyales que je viens vous demander de mettre hautement en pratique devant le pays. Ne faites pencher la balance d'aucun côté, et vous trouverez toujours auprès de nous l'appui qui ne vous a jamais manqué dans les œuvres importantes que nous avons eu à accomplir ensemble. Vous êtes le premier à le reconnaître, nous le savons, et l'histoire reconnaîtra aussi le patriotisme et l'abnégation de l'Assemblée de 1871.

Travaillez avec énergie et persévérance au rétablissement de l'ordre moral sans lequel une nation ne peut pas vivre, et, pour arriver à ce but, nous vous supplions d'ordonner que les lois soient scrupuleusement exécutées et de faire pour votre administration civile, pour notre magistrature, ce que vous avez fait pour votre organisation militaire. Que les emplois publics soient partout occupés par d'honnêtes gens. Que ces derniers aient été, dans leur passé, bonapartistes, républicains ou royalistes, peu nous importe, pourvu qu'ils respectent nos libertés sociales et religieuses et se soumettent sans réserve à la volonté du pouvoir souverain que la France s'est donné. Révoquez impitoyablement ceux qui, de près ou de

loin, n'ont pas combattu énergiquement, soit par leurs paroles, soit par leurs actes, l'abominable insurrection de Paris. Ne souffrez pas surtout que des hommes appartenant à des nuances républicaines répudiées par vous se servent de votre nom pour appuyer une forme de gouvernement qui, dans leurs espérances, doit les conduire au pouvoir, car, par suite de ce concours mensonger du parti démagogique, celui-ci semble devenir quelquefois, aux yeux du pays, l'appui que vous recherchez ou que vous acceptez, et de cet état de choses il résulte que nos populations sont troublées et ne savent plus de quel côté diriger leurs pas pour soutenir le gouvernement légal de la France.

Nous savons apprécier, Monsieur le Président, votre courage et votre patriotisme pour supporter le lourd fardeau que nous vous avons confié. Nous avons, nous aussi, une part, il est vrai, plus modeste, de dévouement et de sacrifice, et le jour où nous pourrions rentrer dans nos foyers, ayant accompli notre œuvre, sera, pour beaucoup d'entre nous, croyez-le bien, un jour de délivrance; mais nous comprenons la grandeur de notre mission, et nos concitoyens doivent être bien fixés à cet égard, nous ne quitterons pas ce champ de combat, quoi qu'on fasse, avant d'avoir réorganisé le pays, avant d'avoir assuré l'ordre moral et l'ordre matériel, avant d'avoir enfin donné à la France un gouvernement qui lui garantisse un avenir de grandeur et de prospérité. Cet avenir, dans mon esprit, vous le savez, Monsieur le Président, réside dans le retour de la monarchie traditionnelle, et j'ai la foi pleine et entière que la Providence nous le réserve.

Quelques-uns, mal instruits sur les faits, pensent que nous autres, monarchistes, nous sommes tous désunis, et quand, il y a quelque temps, dans un de vos discours financiers, vous avez cru pouvoir dire vous-même qu'il y avait plus de princes que de trônes vacants, vous ne vouliez pas, sans doute, parler de la France, car, grâce à Dieu, dans notre pays, un seul prince a le droit au trône, celui dont l'honnêteté politique et les vertus civiques imposent le respect au monde entier, et qui a conservé, pur et sans tache, pendant quarante ans, sur la terre de l'exil, le grand principe de notre glorieuse monarchie française.

Tous les membres de sa famille le reconnaissent pour le roi, et les deux princes qui siègent sur les bancs de l'Assemblée l'affirment hautement à tous ceux qui ont l'honneur de les approcher. Monseigneur le duc d'Aumale a bien voulu exprimer ces nobles sentiments en ma présence et devant mes collègues et amis le duc de Bisaccia et Lucien Brun. Ces affirmations, si souvent renouvelées et jamais contredites, me permettent, vous le voyez, Monsieur le Président, de déclarer que le parti monarchique n'est pas aussi désuni que nos adversaires politiques veulent le prétendre, et si les deux princes, nos collègues, ne l'ont pas encore affirmé publiquement, c'est, sans doute, j'ai aussi le droit de le croire, qu'ils ont voulu respecter le pacte de Bordeaux et travailler, tout d'abord, avec nous, à notre grande

œuvre de la réorganisation du pays.

Telle est, Monsieur le Président, toute ma pensée, et, pour la justifier, j'ajouterai, en terminant cette lettre, que lorsque mes concitoyens m'ont fait l'honneur de m'envoyer à l'Assemblée nationale par plus de cent mille suffrages, dans un moment où il n'y avait plus de gouvernement en France, ils savaient que leur mandat était confié à un royaliste et à un chrétien. J'ai, en effet, subi en silence les divers régimes qui nous ont été légués par nos révolutions successives et, tout en servant mon pays, je n'ai pas voulu servir ces gouvernements, parce que j'ai toujours pensé que si la France ne revenait pas avec courage aux principes qui l'ont faite puissante et respectée, elle serait à jamais privée de toutes ses libertés et de sa légitime et durable influence en Europe.

Les douloureux événements que nous avons traversés, en confirmant mes opinions politiques, ne me laissent ni remords ni regrets, et je reste convaincu que si un roi de France eût été sur le trône, nos chères provinces de l'Alsace et de la Lorraine, on le sait à Berlin, seraient encore notre patrimoine.

Vous reconnaissez dans l'expression de mes sentiments, je l'espère, Monsieur le Président, que la gloire et le salut de mon pays sont mon seul objectif.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les hommages respectueux de votre très-humble serviteur.

JOSEPH DE CARAYON-LATOURE,
Député de la Gironde.

Château de Virelade, par Podensac (Gironde),
le 15 septembre 1872.

Informations diverses.

Décidément on assure que M. Thiers et la famille présidentielle iront passer la fin de la belle saison à Fontainebleau; mais auparavant, le Président donnera quelques fêtes à l'Élysée; elles auraient un caractère politique.

L'*Avenir national* recueille une nouvelle qu'il qualifie lui-même, avec raison, de fort étrange et fort invraisemblable:

On raconte, dit-il, que M. Thiers aurait en quelque sorte offert la vice-présidence au maréchal Mac-Mahon.

A ces ouvertures, le duc de Magenta aurait répondu qu'il ne voulait pas sortir de son rôle de soldat et aurait décliné d'une façon absolue les offres qui lui étaient faites.

On nous assure, dit la *Republique française*, que le gouvernement de Berlin aurait établi à Paris un comité chargé d'entretenir des relations suivies avec les Allemands qui habitent la France. Le but de cette institution, vis-à-vis des autorités françaises, serait tout simplement une mission de charité et de propagande religieuse pour le compte de l'Église luthérienne parmi les Allemands de nos départements; mais, au fond, elle

Les forces du général Mitved, tant en cavalerie qu'en infanterie, s'élevaient à deux mille cinq cents hommes, appuyés par trois pièces de canon.

C'était donc six mille cinq cents soldats, exercés et parfaitement équipés, qui, le lendemain, allaient entrer en ligne contre quinze cents volontaires mal armés, mal vêtus et mal nourris.

Plus de quatre contre un.

Et cependant Langiévitich, plein de confiance, comptait encore sur la victoire; il est vrai qu'il comptait aussi sur le concours des Enfants du Désespoir, commandés par l'intrépide Narbut.

Une seule chose l'étonnait, c'est que celui-ci, quoique prévenu depuis plusieurs jours, n'eût pas encore paru. Il l'attendait cependant d'un moment à l'autre, et, pour hâter son arrivée, il lui avait expédié un messenger choisi... Tokolo.

Avec les Enfants du Désespoir, la victoire était plus que possible, elle était probable.

Le conseil dura plusieurs heures.

aurait surtout pour objet de centraliser les renseignements et d'envoyer des rapports à des bureaux établis à Hanovre et à Bielefeld.

On vient de créer dans plusieurs de nos départements vingt nouvelles brigades de gendarmerie, qui avaient été réclamées par les préfets, les conseils généraux et les autorités locales. Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure, mais il en est une autre qui est également réclamée, et sur laquelle nous appelons toute l'attention du gouvernement. Nous voulons parler de l'établissement de la gendarmerie mobile, dont l'organisation a déjà été étudiée par le département de la guerre.

Il est des circonstances où l'intervention des brigades locales, trop faibles pour agir efficacement, ne suffit pas, et où il est nécessaire de déployer une compagnie ou un bataillon; pour ces sortes de cas, la gendarmerie mobile rendrait des services signalés.

En se présentant en grande masse, elle intimiderait les perturbateurs et éviterait presque toujours, par son action ferme et énergique, l'effusion du sang.

Le gouvernement vient, dit-on, d'autoriser le ministre des finances à recevoir les 17 millions souscrits pour la libération du territoire.

Une grosse question se dresse à l'horizon parlementaire. Il s'agit de la nomination de MM. Chanzy et Ducrot aux grands commandements militaires qui viennent de leur être confiés.

Bien que la loi n'ait pas prévu l'incompatibilité des fonctions de député et de commandant divisionnaire territorial, la question se pose naturellement à l'esprit, et nous croyons savoir qu'elle sera soulevée dans la première réunion de la commission de permanence.

On assure même que MM. de Chanzy et Ducrot ne seraient pas éloignés d'admettre cette incompatibilité, et qu'ils seraient disposés à donner leur démission de député, mais après le vote de la loi sur la réorganisation militaire.

Nouvelles extérieures.

La Haye, 16 septembre.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture des États généraux.

Le discours royal constate que les relations avec les puissances étrangères sont amicales et que la situation des affaires n'est pas défavorable.

Les travaux nécessaires à la défense sont poussés vigoureusement.

Le discours annonce la présentation de divers projets, entre autres la réorganisation de la milice et une extension modérée du droit électoral.

Il y fut décidé que, jusqu'à l'arrivée du renfort, les Polonais se contenteraient de défendre leurs positions, pied à pied, sans s'aventurer dans la plaine, afin de pouvoir, au moment donné, reprendre l'offensive sur tous les points à la fois.

En cas d'insuccès, car il fallait tout prévoir, l'armée se retirerait en bon ordre dans la direction des montagnes de Sainte-Croix.

Chusco, Prendovsky et Cosusky furent désignés pour commander les Faucheurs, les tirailleurs et les lanciers.

Sokol devait conduire les reconnaissances, Langiévitich diriger l'action.

Le lendemain, 4 février, avant le lever du soleil, les trompettes sonnèrent le ralliement; les Polonais, déjà armés et rangés par bataillons, vinrent tous, sauf les sentinelles et les grands-gardes, se former en bataille sur la place de Vonchok, en face l'église, dont les portes ouvertes laissaient voir un autel illuminé comme aux jours de fête et entouré de drapeaux.

(La suite au prochain numéro.)

marche qu'intéressé par le passage du Niemen, dormait profondément, enveloppé dans son manteau.

Magnus n'était pas susceptible, il se tourna vers ses autres auditeurs et continua son récit.

Pendant ce temps, Langiévitich, Chusco, Sokol et les principaux officiers de l'armée nationale, tenaient conseil dans l'ancienne salle capitulaire du couvent.

Wladimir Kiposky assistait à la réunion et donnait, à son tour, des avis que les autres chefs écoutaient avec une respectueuse déférence.

La position était critique, l'armée réunie à Vonchok comptait à peine, y compris les Faucheurs de la Mort, deux mille soldats, la plupart armés de faux et de haches, armes excellentes dans un combat corps à corps, mais impuissantes contre le feu des grenadiers et surtout contre les canons.

Réunis aux tirailleurs de Chusco, les Polonais ayant des fusils présentaient à peine un effectif de cinq cents hommes, n'ayant en moyenne pas plus de huit à dix cartou-

ches à brûler, et les lanciers, nouvellement équipés, formaient tout au plus un escadron.

Quant aux trois cents recrues nouvellement arrivées, plusieurs n'avaient d'armes d'aucune sorte et ne pouvaient être utilisés que comme remplaçants de ceux qui seraient tués au commencement de l'action, ou comme infirmiers, pour relever les blessés.

Telle était la force de l'armée nationale.

C'était cette poignée de combattants héroïques que Svinin avait reçu l'ordre d'anéantir. Pour arriver plus facilement à ce but, il s'était entendu avec son collègue de Kielce, le général Mitved, qu'à cause de sa férocité et de sa bravoure bestiale, l'armée avait surnommé *l'Ours-Gris*.

La colonne de Svinin, grossie des garnisons de Piotrkof et Radom, comptait mille chevaux cosaques ou dragons, deux régiments de grenadiers, de quinze cents hommes chacun, et six pièces de canon. Chaque soldat avait reçu soixante cartouches et les caissons pouvaient fournir un pareil nombre de coups pour chaque pièce.

La situation des Indes orientales est généralement satisfaisante, et l'amélioration des voies de communication avec l'aide de l'Etat est, pour les Indes occidentales, un secours énergique au milieu des circonstances difficiles actuelles.

On télégraphie de Londres, 18 septembre :

Le congrès de l'Internationale (section anglaise) a adopté hier le programme suivant : Election libre des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats, enseignement obligatoire aux frais de la nation ; remplacement des impôts indirects par l'impôt sur le revenu augmentant progressivement ; enfin, suppression de l'usure.

Le différend survenu entre les garçons boulangers et leurs patrons s'est terminé à l'amiable.

On télégraphie de Bayonne, 18 septembre :

Des lettres de Madrid annoncent que le gouvernement espagnol vient de conclure avec la Banque de Paris et des Pays-Bas des conventions ayant pour objet :

1° D'opérer la conversion de la dette espagnole en réduisant momentanément l'intérêt du 3 0/0 actuel au 2 0/0 ;

2° De contracter un emprunt d'un milliard de réaux ;

3° La Banque de Paris garantira pendant cinq années le paiement des intérêts sur la dette espagnole y compris l'emprunt. Le gouvernement espagnol donne à la Banque, en garantie, toutes les propriétés qu'il possède encore en Espagne.

4° Le gouvernement accorde à la Banque de Paris la concession d'un Crédit foncier en Espagne, et il confie à cette même Banque toutes ses affaires de banque en France.

On télégraphie de Pesth, 17 septembre :

Chambre des députés. — Le président du ministère, répondant à une interpellation, dit que les mesures prises par le gouvernement pour la dissolution du congrès ecclésiastique serbe sont conformes aux lois.

Le ministre des finances développe la situation des finances de la Hongrie.

Le budget ordinaire de 1873 présente un déficit de 3 millions : 8 millions sont couverts par l'emprunt.

Le budget des recettes présente une augmentation de 13 millions sur le budget de cette année.

L'empereur Guillaume va rendre aux empereurs de Russie et d'Autriche la visite qu'ils lui ont faite. On s'occupe déjà de régler les questions d'étiquette, et il en est une sur laquelle on n'est pas tombé d'accord.

Lorsque l'empereur Alexandre est arrivé à Berlin, les officiers prussiens ont été admis à lui baiser la main, conformément à un usage très-ancien. La cour de Berlin voudrait établir la réciprocité à l'égard de l'empereur Guillaume lorsqu'il arrivera à Saint-Petersbourg ; mais les officiers russes s'y refusent de la manière la plus absolue. En Russie, la cérémonie du baise-main n'a lieu qu'une fois par an, et seulement pour l'impératrice-douairière et pour l'impératrice régnante ; jamais pour l'empereur ou pour un prince quelconque.

Il n'est pas probable que la cour de Berlin persiste dans sa prétention. Pendant les fêtes qui viennent d'avoir lieu, les officiers russes ont été très-froids à l'égard des officiers prussiens, et cette froideur a été remarquée.

L'AFFAIRE BAZAINE.

Nous lisons dans la Presse illustrée :

Au mois d'août, Metz venait d'être investi, le maréchal Mac-Mahon, sans nouvelles de Bazaine, avait à lui faire parvenir une dépêche. Plusieurs hommes avaient refusé, Ginard accepta et se mit en route sans retard ; il fut pris à Briey et à Fontoy par les Prussiens, puis mis en liberté. Craignant d'être arrêté de nouveau et de ne pouvoir arriver au maréchal Bazaine, il se rendit à Thionville, se mit en rapport avec le commandant supérieur de la place et lui donna connaissance de la dépêche chiffrée dont il était porteur. Celui-ci en fit faire plusieurs copies, qu'il remit à divers individus, espé-

rant qu'il en arriverait au moins une au maréchal.

Seul, Ginard devait arriver à Metz.

Après avoir été assez heureux pour traverser les lignes prussiennes une première fois, il n'hésita point à les franchir une seconde fois pour faire parvenir trois autres dépêches adressées par le maréchal Bazaine au maréchal Mac-Mahon.

Vers la fin d'août, Ginard fut chargé d'accompagner le capitaine de génie Mélard, chargé de dépêches pour le maréchal Bazaine, mais le capitaine fut obligé de s'arrêter à Fresange. Ginard alla, comme la première fois, jusqu'à Thionville déjà cerné par l'ennemi, mais il ne put pousser plus loin.

Le 15 septembre, il fut de nouveau chargé de faire parvenir une dépêche de M. de Kératry au maréchal Bazaine et tenta la fortune une troisième fois. Il fut arrêté par les Prussiens à Angervillers, près Thionville, et, de là, conduit au camp d'Uckange, où il subit un interrogatoire, après avoir été fouillé minutieusement.

Relaxé à la condition de retourner sur ses pas, il chercha un autre passage près de Mézières-les-Metz ; mais là il fut de nouveau arrêté, interrogé, fouillé et reconduit par des hussards prussiens.

Il rentre enfin dans Thionville, non sans avoir subi les feux croisés des Prussiens et des avant-postes français ; il remit la dépêche dont il était porteur au commandant de place, et entra le 20 septembre à Longwy. Il repartit une dernière fois, chargé, alors, de remettre une dépêche au général Le Flô. Après avoir passé par Namur, Bruxelles, il dut s'arrêter à Rouen, épuisé de fatigue et sans aucune ressource. Pendant ces missions dangereuses, Ginard fut arrêté onze fois, déshabillé complètement, fouillé des pieds à la tête. Six hommes furent fusillés devant lui pour des soupçons semblables à celui qui avait causé son arrestation. Mais l'ennemi ne put jamais savoir s'il était porteur de dépêches. Les habitants de Longwy lui ont donné une coupe en argent qui fut perdue au moment où cette place tomba au pouvoir des Prussiens.

L'Événement rapporte que le maréchal Bazaine est remis de son indisposition, qu'il a repris ses promenades dans le jardin de sa prison et qu'il se plaint des lenteurs de l'instruction.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les commissaires de police de tous les départements viennent de recevoir un questionnaire qui leur est adressé par la commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la situation des classes ouvrières.

Nous avons à signaler deux accidents occasionnés par des armes à feu, dit le Journal de Loir-et-Cher.

Le premier est survenu à Nouan-le-Fuzelier, le lundi 8 septembre courant.

Le sieur Berteau, vacher chez M. Lecouteux, à la Bouchette, commune de Nouan, gardait ses bestiaux au lieu dit les Saules, et venait de parler à M. Guimard, agent d'agriculture à la colonie pénitentiaire de Lamotte-Beuvron, lorsque ce dernier s'éloigna pour continuer sa chasse.

Deux ou trois minutes après cette séparation, M. Guimard, ayant fait lever une caille, lâcha un coup de feu ; mais la charge atteignit le sieur Berteau, caché non loin de là, par une haie.

Le médecin, arrivé pour porter du secours au blessé, constata qu'il avait reçu 32 grammes de plomb dans la tête, le dos et le bras droit. Ces blessures n'offrent heureusement aucune gravité.

Le sieur Danezet, propriétaire à Moisy, a été victime du second accident.

Vendredi dernier, il était à la chasse, et vers neuf heures du matin, se trouvant fatigué, il s'était couché dans un champ pour dormir, ayant soin de placer son fusil entre ses jambes.

Au bout d'une heure, il se réveilla, et, voulant continuer sa chasse, il se leva, prenant son fusil par le canon et oubliant qu'il était encore armé. Mais le chien s'abattit et le coup partit. La charge, après avoir éraflé la poitrine, pénétra fort avant dans le bras droit.

L'examen du blessé, fait par l'homme de l'art, a permis de constater que la blessure de la poitrine n'offrait aucune gravité, mais celle du bras peut durer longtemps, et le malade pourra rester estropié.

On lit dans l'Echo du Poitou :

« Les chasseurs devraient toujours faire en sorte que leurs coups n'atteignent que le gibier qu'ils poursuivent. Leur trop grande ardeur à viser, n'importe où et n'importe comment, une proie convoitée, peut occasionner les plus graves accidents.

» C'est ainsi que dimanche plusieurs chasseurs exploraient les coteaux qui bordent le Clain, du côté de la Cagouillière, tandis que de nombreux canots sillonnaient la rivière et que d'inoffensifs et innombrables pêcheurs à la ligne garnissaient les deux rives.

» Au moment où un canot passait, une détonation retentit, le feuillage des arbres fut déchiré par le plomb de la charge, qui vint tomber dans l'eau à quelques pieds à peine du canot en question, sans atteindre personne, mais non sans causer une frayeur comique à un pêcheur qui, probablement, s'était cru frappé par le coup. »

Mercredi dernier, dit le même journal, un douloureux accident est arrivé dans la propriété de M. de Pully, conseiller général et maire de la commune de Saint-Pierre-de-Maillé, canton de Saint-Savin (Vienne).

Le jeune Louis Gellier, âgé de 21 ans, conduisait une machine à battre le blé, mise en mouvement par quatre attelages de bœufs attelés à des timons ; l'un de ces timons, par suite de la rupture de la chaîne, est venu frapper au bas-ventre le malheureux Gellier, qui a été lancé avec une violence extrême à cinq ou six pas en arrière, et a expiré aussitôt.

Samedi, vers 10 heures et demie du soir, un incendie a éclaté au bourg de Sammarcolles (arrondissement de Loudun), chez le sieur Louis Daviau, propriétaire. Un bâtiment rempli de foin a été entièrement consumé. La perte est estimée à 2,844 francs.

On lit dans la Sarthe, journal du Mans :

Vendredi, la dame Z..., profitant de l'absence de son époux et de sa fille, calfeutra toutes les issues de sa chambre et alluma un réchaud. Puis, s'étendant sur son lit, elle attendit la mort. La mort (hélas !) ne vint pas. Une voisine rentrant chez elle sentit sur le palier une forte odeur de fumée. Elle frappa à la porte de Mme Z... Ne recevant pas de réponse, elle appela du monde et on enfonça la porte.

Mme Z..., qui n'était qu'évanouie, revint promptement à elle, et aujourd'hui il ne lui reste plus qu'un vif désir de ne pas recommencer une semblable tentative.

On lit dans le Journal d'Ille-et-Vilaine :

Le 13, le nommé Jean Dugré, âgé de 47 ans, laboureur chez sa mère, au village des Places, en la commune de Coësmes, est mort accidentellement vers onze heures du soir, au pont de Chaudrée, en la commune de Martigné.

Ce jeune homme ramenait chez lui, en compagnie d'un autre cultivateur, une voiture chargée de 3000 kilogrammes de chaux. Fatigué par suite du long trajet qu'il avait fait dans la journée, il monta sur sa voiture et s'endormit.

Arrivé à un endroit appelé le Pigeon-Blanc, il fut probablement, par suite des secousses de la voiture, jeté à terre, en avant de la roue droite qui lui écrasa la tête.

Le 14, un carrier nommé Lemoine, âgé de 50 ans, et demeurant à Pleurtuit, a été retiré mort d'une carrière où il était occupé d'extraire de la pierre.

Ce malheureux qui s'était trouvé englouti sous un amas de pierres et de terre, avait le crâne brisé en deux endroits.

CONSERVATION DES RÉCOLTES.

Un fermier des environs de Lyon recommande aux agriculteurs le moyen suivant, dont il s'est servi avec succès pendant cinq ans pour préserver ses récoltes des dégâts occasionnés par les rats. C'est de déposer dans les meules de foin ou de blé, des tiges de menthe sauvage qui est un poison violent

pour ces omnivores. Cette plante croît partout dans les prairies, et se distingue par son odeur balsamique, agréable et se rapprochant de celle du camphre. On distingue surtout la menthe *crépue* à cause de la forme de ses feuilles, et la menthe *poivrée* à cause de leur saveur piquante et poivrée. Différentes préparations de ces plantes sont usitées en médecine, comme stimulantes et antispasmodiques. Les cultivateurs qui voudront essayer ce moyen peuvent donc recueillir cette plante sans crainte, et la répandre surtout dans la partie inférieure de leurs meules, aussi bien que dans leurs granges. Si le rat en est empoisonné dans l'une, il en sera infailliblement empoisonné dans l'autre.

Cette mesure est d'autant plus recommandable cette année que, dans plusieurs contrées, les souris infestent les champs. Un cultivateur d'Avallon dit en avoir tué plus de 2,000 avec un bâton, en suivant la charue qui retournait une pièce de 60 ares, et que le fer ramenait à la surface du sol.

La rentrée de l'École des jeunes filles, sous la direction des Sœurs de Saint-André, aura lieu lundi 23 septembre prochain, rue du Prêche.

Ces mêmes religieuses ouvriront en même temps un Asile pour les enfants des deux sexes, dans un local situé place du Petit-Thouars et rue des Payens.

Dernières Nouvelles.

MORT DU ROI DE SUÈDE.

Charles-Louis-Eugène, roi de Suède, est mort avant-hier soir, à neuf heures, dans le château royal de Malmö.

Il souffrait depuis longtemps ; la perte de la reine, morte à la fin de 1870, lui avait causé une douleur qui aggravait sa maladie. Il venait de faire un voyage en Suisse et en Allemagne. La semaine dernière, il arrivait à Kiel, où une frégate suédoise l'attendait pour le ramener en Suède ; il a eu juste le temps de revenir au pays natal, pour y rendre le dernier soupir.

L'AFFAIRE ABOUT.

On lit dans le XIX^e Siècle :

« Nos lecteurs comprendront sans peine que nous ne soyons pas d'humeur à les entretenir des menus détails que recueille la chronique quotidienne au sujet de M. About. Nos mesures sont prises pour que nous soyons informés le plus rapidement possible de tous les faits pouvant avoir une influence quelconque dans l'affaire dont la France et l'Europe littéraire se sont justement émues ; mais nous n'avons pas besoin d'expliquer les motifs qui nous imposent, à nous surtout, certaines réserves et certaines réticences.

» Mardi, à 9 heures du soir, une dépêche nous était adressée. Nous ne l'avons pas reçue.

» Elle avait été portée par un ami au télégraphe d'une station française, mais encore occupée par les Allemands. Cet ami nous revient aujourd'hui de Strasbourg, où il était allé dans l'espoir d'obtenir accès auprès de M. About. Après cinq heures de démarches, il se heurta à un refus péremptoire du juge d'instruction, qui alléguait pour motif que le prisonnier ne pourrait recevoir aucune visite tant que son procès ne serait pas complètement instruit. « Il reste encore des témoins à entendre, aurait-il dit. »

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Publications de mariage.

Louis Rogereau, domestique, de Saumur, et Eugénie Couléon, lingère, de Dampierre.

Jean-Pierre Goubet, champagniseur, et Adélaïde-Louise Touchet, couturière, tous deux de Saumur.

Jean Roussery, employé à l'usine à gaz (veuf), et Stéphanie Léticia, couturière, tous deux de Saumur.

Frédéric Chevalier, menuisier, et Léontine Beaudouin, lingère, tous deux de Saumur.

Emile-François Delaunay, employé des contributions indirectes, et Marie-Louise-Augustine Frère, sans profession, de Vieil-Baugé.

Louis Cerisier, boulanger, de Saumur, et Louise Bourdais, lingère, de Souzay.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,
Paris, 346, rue S'-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12.
Saumur, rue du Temple, 41.

Extrait des Statuts :

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
42, rue d'Alsace, à Angers.
41, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,

faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61.224.

Saint-Romain-des-Illes, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaie digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que j'ai possédé actuellement. J. COMPART, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TExier, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

BOURGUEIL. — Marché du 7 septembre.

Froment, l'hect., 20 f. — Seigle, 10 ». — Orge, 9 fr. — Avoine, 7.
Chanvre, les 100 kil., 110 fr.
Vins rouges. — 1^{re} qualité, 100 fr. — 2^e, 90 fr. — Restigny, 90 fr.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 25	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	383	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	432 50	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	460	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	507 50	»	»
5 % Emprunt	84 35	»	»	Crédit foncier d'Autriche	945	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	87 45	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . .	400	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Est, jouissance nov.	530	»	»	Orléans	283	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	843 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	280	»	»
— 1865, 4 %	443 75	1 25	»	Midi, jouissance juillet.	590	»	»	Est	278 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	279	»	»	Nord, jouissance juillet.	965	»	»	Nord	292 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	840	»	3 75	Ouest	280	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	525	»	»	Midi	283	»	»
Banque de France, j. juillet.	4125	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	274	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	630	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	261 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — omnibus.
1 — 33 — soir.
4 — 13 — express.
7 — 27 — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — omnibus.
9 — 50 — express.
12 — 38 — omnibus.
4 — 44 — soir.
10 — 30 — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE NUSSARD-GUIBERT, FÉLIX.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Nussard-Guibert, Félix, négociant, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 25 septembre courant, à huit heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
CH. PITON.
(470)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route,

Comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, mardes et grenier au-dessus; cour, jardin en terrasse, cave dans le roc, terrain longeant le Thouet, en face de la maison.

S'adresser à M^e CLOUARD. (448)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchar, commune de Bagneux:

Maison de maître, remise, écurie, cave et pressoir, jardin, pompe, bassins, vigne; le tout clos de murs, d'une contenance de soixante ares. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

1^{re}. — A la Mairie de Saint-Cyr-en-Bourg,

Le dimanche 22 septembre 1872, à midi.

UN CLOS DE VIGNE

Dit LA PETITE PERRIERE, Commune de Saint-Cyr,

D'une contenance d'un hectare quatre-vingt-sept ares, joignant le chemin de Saint-Cyr à Saumoussay, MM. Lemoine, Rousseau et Chasle, y compris maison, hangar, vastes caves et pressoir.

2^{me}. — A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD,

Le lundi 23 septembre 1872, à midi,

UNE MAISON

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35,

ET UN JARDIN.

A Saumur, rue du Presbytère, derrière l'église de Nantilly,

D'une contenance de cinq ares cinquante centiares, joignant M. Christiani, le Presbytère et le Jardin des Plantes. (437)

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole de cavalerie, à Saumur. (146)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, qui de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

A VENDRE

UN BEAU ET BON BILLARD

Avec tous ses accessoires.

S'adresser à M. YVON fils, rue du Roi-René. (462)

A LOUER

VASTE MAISON ET MAGASINS,

Rue Saint-Jean (ancien café Veron).

S'adresser à M. BIGNON, locataire, ou à M. MOLLAY, rue Bodin. (390)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UN BUREAU DE TABAC

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Le 7 Octobre, Hôtel de l'Univers, à Tours, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture; Agriculteur praticien; Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

BUREAU STÉNOGRAPHIQUE DES FRÈRES DUPLOYÉ

12, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris

TRAVAUX STÉNOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES ET POUR TOUS PAYS

Mot pour mot garanti.

COURS DE STÉNOGRAPHIE fait par M. Duployé, à l'Ecole normale supérieure, à l'Ecole polytechnique, et dans grand nombre d'autres établissements (avec ce livre on peut apprendre la sténographie sans maître). franco. 0 fr. 50
MÉTHODE PLUS COMPLÈTE DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ, franco. 1 50
MÉTHODE TRÈS-COMPLÈTE (6^e édition, tirée à 20.000 exemplaires!) franco. 3
PETITE MÉTHODE POUR ECOLES (2^e édition, 10 exemplaires). franco. 1

Ces livres sont envoyés FRANCO contre des mandats ou des timbres-poste adressés à M. Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

Ils se trouvent aussi chez MM. HACHETTE, Henri ANIÈRE, SCHULZ, ALLOUARD, BRAY, Paul DUPONT, et chez tous les principaux libraires de Paris, de la Province et de l'Etranger.

Sur demande, envoi franco du catalogue de la Bibliothèque et des Journaux sténographiques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.